

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

Information relative au nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital social (article R225-73-1 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article R225-73-1 du Code de commerce, est publié ci-après le nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital de la société le 6 avril 2016, jour de la publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis préalable de l'Assemblée générale du 7 juin 2016 :

Total actions émises	266 200
Total droits de vote	529 686
Total droits de vote exerçables en assemblée	529 686

La société rappelle par ailleurs à ses actionnaires que le nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital de la société au 30 avril 2016, a été déclaré au titre de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers comme suit :

Total actions émises	266 200
Total droits de vote	529 712
Total droits de vote exerçables en assemblée	529 712

Le 13 mai 2016

Il est précisé que par l'effet de la loi n°2014-384 dite « loi Florange » et sans qu'il n'ait été procédé à la modification matérielle des statuts, un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.

